

FORMATION ACTEUR PRAP IBC

Objectif de la formation

- A l'issue de la formation, les stagiaires seront capable de :
 - De se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise
 - D'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
 - Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention.

Public :

- Tous les salariés, tout secteur d'activité : industrie, bâtiment, commerce ou service.
- Pré-requis : Aucun

Nombre de stagiaires :

10 maximum.

Durée :

1 + 1 jour répartis sur 3 semaines de préférence soit 14 heures.

Contenu :

Jour 1

- Présentation de la formation-action dans la démarche de prévention de l'entreprise.
- L'importance des atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques pour le personnel et l'entreprise.
- Les différents acteurs de la prévention de l'entreprise.
- Les risques de son métier.
- La place de l'activité physique dans l'activité travail.
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites.

- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leur conséquence sur la santé.
- Les facteurs de risque d'origine biomécanique, psychosocial et ceux liés à l'environnement physique.
- Dans sa situation de travail, description de son activité et repérage des situations pouvant nuire à sa santé.
- Identification des risques potentiels.
- Les différentes causes d'exposition.

Jour 2

- Retour d'expériences (en fonction du profil des stagiaires).
- Recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail :
- A partir des causes identifiées
- En agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail
- En prenant en compte les principes généraux de prévention (PGP).
- **Epreuve certificative n°1.**

- Les aides techniques à la manutention.
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Formateur :

Cette formation est dispensée par un formateur certifié par l'inrs, avec le nouveau référentiel V8-04/2019.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Elles sont basées sur une alternance :

D'apports théoriques d'exercices, d'entraînement de transpositions sur les cas concrets de travail, sur le vécu des participants. Utilisation de caisses avec poignées et sans poignées pour les exercices de manutentions.

Sanction :

Cette formation entraîne la délivrance par l'inrs d'un certificat

d'**Acteur Prévention des risques liés à l'activité physique** sous réserve de la réussite aux épreuves certificatives.

Evaluation basée sur une situation proche de la réalité et réalisée avec la grille certificative **d'acteur PRAP IBC**

Une attestation de formation sera remise à l'entreprise à l'issue de la formation.

Un support sera remis à chaque stagiaire au début de la formation.

Recyclage : 1 Jour dans les 2 ans suivant la formation.